

La Vie à Bry

le magazine de votre ville

N° 472

Avril 2021

brysurmarne.fr -  -  - 



Nature en ville

Profitez des nombreux espaces verts !

Page 16

Opération enlèvement
des véhicules ventouses
Page 12

Demandes de places en
crèches, inscrivez-vous !
Page 14

VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris



UN NOUVEAU PARC À BRY-SUR-MARNE



« Pour embellir notre cadre de vie et favoriser la qualité de vie en milieu urbain, un véritable poumon vert de 1,3 hectare va être aménagé en bas de la rue Léon Menu. L'actuel terrain en friche sera transformé en parc, avec la préservation d'une zone semi-humide, la création d'îlots de fraîcheurs, de lieux de détente et, enfin... de nouveaux jardins partagés ! »

Charles ASLANGUL
Maire de Bry-sur-Marne

Édito du Maire

« Vers une véritable politique municipale de santé »

Chères Bryardes, Chers Bryards,

Avec la pandémie de Covid-19, les Maires ont été propulsés en première ligne pour participer à l'effort national en faveur de la santé publique.

Le Maire est garant de l'ordre public qui comprend la salubrité publique donc la santé. Ainsi, il est du devoir des municipalités de mettre en œuvre les moyens qu'elles jugeront utiles pour préserver la santé des habitants. Pourtant, la compétence santé est, avant tout, régionale. C'est à dire qu'elle revient à l'État, au Ministère de la Santé, et aux déclinaisons territoriales comme les désormais fameuses Agences régionales de santé (ARS).

Les Maires, maillon indispensable

La crise de la Covid-19 a montré combien la proximité des Maires avec les habitants est un atout pour plus de réactivité et d'efficacité. De manière opérationnelle, nous avons vu que l'État ne pouvait pas faire sans les élus locaux qui ont parfois pallié ses carences (masques, tests, blouses, vaccins, etc.). Nous devrons collectivement tirer les leçons de cette crise pour mieux définir les rôles et faire confiance aux acteurs locaux, dont les Maires qui sont devenus un des maillons forts de la chaîne sanitaire. Et ce, tout en veillant, selon moi, à préserver une même politique de santé pour tous les Français et tous les territoires.

De fait, les Maires doivent avoir les moyens d'agir. Car les problématiques sont de plus en plus nombreuses, notamment face au vieillissement de la population ou encore à la désertification médicale.

Création d'une antenne municipale de santé

Auparavant, à Bry aucun service municipal

n'était consacré à ce sujet. Par conséquent, j'ai décidé de créer une antenne municipale de santé en nommant une conseillère municipale déléguée à la Santé, Valérie RODD et, pour lui permettre d'agir, j'ai fait le choix de dédier un service municipal à la santé publique. L'objectif est double :

- 1) Favoriser l'accès des Bryards aux différents acteurs médicaux, paramédicaux et sociaux
- 2) Mettre en place des politiques de préventions santé et/ou des actions locales (dépistages, accès social aux soins, etc.)

Cette action au service de la santé des Bryards s'appuiera sur nos bonnes relations avec l'ARS, les différents hôpitaux de la région et les professionnels de la santé.

Désertification médicale

Le premier sujet majeur à traiter est la désertification médicale qui touche toute la région et, hélas, n'épargne pas Bry-sur-Marne. Les médecins généralistes se raréfient et les jeunes médecins diplômés rechignent à s'installer (complexités administratives, surcharge de travail, isolement, etc.). Par conséquent, les médecins généralistes partants à la retraite ne trouvent pas de remplaçants.

À Bry, ce sont trois médecins généralistes qui partent à la retraite en 2021. J'ai été stupéfait de découvrir que cette situation dégradée n'a pas été anticipée. Face à ce constat, nous avons réuni le mois dernier tous les médecins généralistes de Bry en Mairie afin d'agir avec eux.

Nous avons pris attaché avec les associations de médecins, l'ARS et les centres hospitaliers universitaires notamment. En parallèle, la Ville identifie plusieurs sites sur lesquels nous pourrions envisager de créer un centre de santé pour y attirer des mé-



Charles ASLANGUL
Maire de Bry-sur-Marne
Vice-président du Territoire
Conseiller Métropolitain

decins généralistes, spécialistes et des paramédicaux. Toutefois, ce type de montage prend du temps et, d'ici là, nous pouvons compter sur des médecins bryards formidables et prêts à provisoirement absorber une partie du flux. Toute la Ville et les acteurs médicaux sont mobilisés !

Innovation

La Ville de Bry est la 1^{ère} commune de France à passer un partenariat avec DOCNCO. Il s'agit d'une plateforme numérique innovante, créée par deux médecins, permettant de mettre en relation généralistes et spécialistes/hospitaliers pour mieux orienter les patients et pour renforcer l'accompagnement du patient dans le parcours de soins.

Concrètement, la municipalité sera connectée avec les médecins qui nous transmettront en direct les informations pour une meilleure prise en charge des patients bryards par notre service social (navette, livraison des courses, prises de rendez-vous, etc.). J'espère que cette expérimentation prometteuse et unique en France sera concluante pour une offre de services médicaux-sociaux exemplaire à Bry.

Enfin, la Covid-19 étant toujours présente, j'appelle au civisme et au strict respect des gestes barrières. Ce mois d'avril sera décisif, nous devons tenir ! Soyez assurés que la Ville reste plus que jamais à vos côtés pour vous aider dans vos démarches de vaccination. Comptez sur nous et prenez soin de vous.

L'agenda du Maire

Mardi 2 mars : Rendez-vous avec M. PERRIN, Directeur général adjoint d'Île-de-France Mobilité à propos de la navette du quai Ferber

Lundi 8 Mars : Visite de l'INA, des classes Alpha et présentation du Pôle Image de Bry à M. LAFON, sénateur

Mardi 9 Mars : Rendez-vous avec M. DININ, Président-directeur général de Nexity pour le Pôle Image • Visite de l'école Daguerre

Mercredi 10 mars : Accueil de Mme PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, pour lui présenter les classes alpha • Comité de pilotage pour l'ABS de l'EPT, présidé par M. le Maire en tant que Vice-président au Social • Rendez-vous téléphonique avec M. BEAUDET, président de l'association des maires d'Île-de-France

Lundi 15 mars : Rencontre avec M. BRUNIS, président du MEDEF pour le 93 et 94

Mardi 16 mars : Visite du Foyer de l'enfance avec Mme COMARMOND, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée • Comité de pilotage pour la création d'un parking sous-terrain avec la Société publique locale (SPL)

Mercredi 17 mars : Rendez-vous avec M. BOULARAND et PHILIPPOT de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA) • Première réunion de restitution de l'audit financier par KPMG

Jeudi 18 mars : Rencontre avec le Dr THIBAULT à propos de l'association Autour du Patient

Vendredi 19 mars : Réunion de travail du collectif des maires pour un urbanisme maîtrisé

Mardi 23 mars : Rencontre avec M. le sénateur LAFON • Audition par Mmes les sénatrices ESTROSI-SASSONE et LETARD à propos de la loi SRU

Mercredi 24 mars : Réunion avec l'ensemble des médecins généralistes de Bry

Jeudi 25 mars : Visite des rues des Clotaïs et rue Franchetti • Rencontre avec M. MOTTA pour l'installation de médecins généralistes à Bry

Vendredi 26 mars : Rendez-vous avec M. BETIS, président de BeLive, exploitant des studios de Bry

Lundi 29 mars : Comité de pilotage pour la ligne 15 du futur métro

Mardi 30 mars : Rendez-vous avec M. LELEVRE, liquidateur du 10 avenue Clemenceau • Réunion de suivi pour le projet de résidence senior au 80 avenue Clemenceau • Validation du programme du dialogue compétitif pour le Pôle Image

Mercredi 31 mars : Dévoilement de la plaque de la Propriété Daguerre en présence de Mme PORTELLI, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France

FOCUS SUR



Accueil de Valérie PÉCRESSE

Charles ASLANGUL accueillait mercredi 10 mars Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Île-de-France, dans les

locaux de l'INA, en tant que Maire de Bry-sur-Marne et Vice-président du Territoire délégué au Social, pour lui faire découvrir les classes alpha, formation permettant la réinsertion professionnelle de jeunes déscolarisés.



Visite du foyer de l'enfance

M. le Maire s'est rendu au foyer de l'enfance le 16 mars dernier, suite à des plaintes de riverains, afin de découvrir les aménagements réalisés par la direction pour limiter les nuisances. Cet établissement héberge de manière temporaire des mineurs qui sont retirés, sur décision de justice, à leurs parents. Il leur permet de se reconstruire suite à des événements traumatisants.



Audition au Sénat

Mardi 23 mars, M. le Maire, accompagné de Mme SEGUI, Maire d'Ormesson-sur-Marne, était reçu par Mmes les sénatrices ESTROSI-SASSONE et LETARD pour présenter les propositions du collectif des maires pour un urbanisme maîtrisé à propos de la loi SRU, dans un espoir d'améliorer ce texte.

ALLÔ MONSIEUR LE MAIRE

Chaque premier mercredi du mois entre 16h et 17h15

Permanences sans rendez-vous
au 01 45 16 68 00

Rappel selon l'ordre chronologique des appels passés

Sommaire

N° 472
Avril 2021



16



13



11



08



14

p.6 - Vos instants Bry

p.8 - En bref

Derniers jours pour s'inscrire sur les listes électorales
Aide à l'obtention du BAFA
Passez le code de la route à Bry !
La vaccination continue

p.11 - Territoire Paris Est Marne & Bois

Consultation citoyenne sur le PCAET
Solidarité
La Ville soutient les étudiants

p.12 - Stationnement

Opération enlèvement des véhicules ventouses

p.13 - Sport

Des vacances sportives en plein air
Solidarité
Un nouveau partenaire pour *Le ColiBry* !

La Vie à Bry - avril 2021 - n° 472 - Édité par la Ville de Bry-sur-Marne
1, Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne
Tél. : 01 45 16 68 00 - Courriel : mairie@bry94.fr
Directeur de la publication : Charles ASLANGUL
Adjoint au Maire délégué à la communication : Christophe ARZANO
Directrice de la communication : Laurie LAGARDE
Rédaction : Clémentine VAN TICHELEN, Carolie MABELLA, Julie LIANG
Photos : service communication, Julien LABROSSE, GM Productions, 123rf, Territoire Paris Est Marne & Bois
Maquette : service communication / Réalisation : Isabelle VIÉNOT
Distribution : Espace impression

p.14 - Petite Enfance

Demandes de places en crèches, inscrivez-vous !

p.16 - Nature en ville

Profitez des nombreux espaces verts !

p.19 - Logement

La demande de logement social à Bry

p.20 - Marche de soutien

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme
Festival nautique
Lancement du concours photo

p.21 - La parole aux élus

p.22 - De vous à nous

p.23 - Infos utiles

Impression : RAS - Numéro tiré à 8 600 exemplaires

Toute reproduction interdite (y compris sur Internet) sauf autorisation expresse.

Document imprimé avec des encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement.



IMPRIM'VERT®



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Mout viel que Paris

Vos instants Bry





Réunion du collectif des maires pour un urbanisme maîtrisé
Vendredi 19 mars - Hôtel de ville



Le petit je ne sais quoi à la boutique éphémère
Vendredi 19 mars - Boutique éphémère



Monsieur le Maire et Madame RODD, conseillère municipale déléguée, accompagnant une Bryarde au centre de vaccination de Nogent
jeudi 11 mars - Nogent-sur-Marne

En bref

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Derniers jours pour s'inscrire sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin prochains.

Vous avez jusqu'à début mai pour faire vos demandes d'inscriptions sur les listes électorales. Pour les inscriptions en ligne, qui se font sur le site servicepublic.fr, la date limite est fixée au 7 mai 2021 à 23 h 59. Pour les inscriptions en mairie, la date limite est le 7 mai 2021 à 17 h 30.

Un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité en cours de validité seront nécessaires pour vous inscrire. À noter, vous avez la possibilité de vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales en vous rendant sur le site servicepublic.fr.

+ d'infos : 01 45 16 68 00 ou servicepublic.fr



MUSIQUE

Le chœur de Malestroit recrute



Malgré l'arrêt temporaire de la vie artistique due au Covid-19, celle-ci reprendra très certainement prochainement ! C'est pourquoi l'association musicale *Le chœur de Malestroit* est à la recherche de nouveaux talents, afin de préparer une production de *My Fair Lady*, célèbre comédie musicale américaine d'Alan Jay LERNER.

Que vous ayez de l'expérience en tant que

choriste ou que vous souhaitiez découvrir la pratique du chant, vous serez accueillis avec professionnalisme et bienveillance au sein d'un projet artistique ambitieux, dirigé par Philippe LE FÈVRE et encadré par une équipe de professionnels de haut niveau.

+ d'infos au 06 60 96 56 39

COMMÉMORATION Journée nationale des victimes et héros de la Déportation



Sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire, la Ville de Bry-sur-Marne et les comités locaux d'anciens combattants commémoreront la Journée nationale des victimes et héros de la Déportation le dimanche 25 avril à huis clos.

SANTÉ

Départ en retraite de médecins généralistes

Les docteurs Jacques LEBEGUE et Alain GOHIER, qui exerçaient à Bry-sur-Marne depuis de longues années au 11 rue Favier, sont partis en retraite le 1^{er} avril dernier. Les patients souhaitant récupérer leurs dossiers médicaux peuvent les contacter jusqu'au 30 juin 2021 au 01 48 82 19 67. La Ville de Bry-sur-Marne et la majorité municipale remercient les médecins LEBEGUE et GOHIER pour toutes ces années consacrées à soigner de nombreuses familles bryardes et leur souhaitent une bonne retraite bien méritée !

Vous débutez une nouvelle activité sur Bry ? C'est avec plaisir que nous publierons votre annonce. Contactez dès maintenant le service Développement économique au 01 45 16 68 00 - mairie@bry94.fr

JEUNESSE

Aide à l'obtention du BAFA



Cette année, la Ville permet à des jeunes de 17 et 25 ans de passer le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en leur apportant une aide financière de 250 €. Ce diplôme permet aux jeunes qui souhaitent encadrer de façon ponctuelle des enfants ou des adolescents pendant leur temps libre, d'acquérir une formation reconnue. Les candidats sont sélectionnés par un jury qui est chargé de déterminer les plus motivés. Ils sont par la suite accompagnés dans la recherche d'un organisme de formation. Entre septembre 2020 et février 2021, la Ville a permis à 11 jeunes d'obtenir leur BAFA.

Renseignements et inscriptions auprès de Béatrice au 01 48 81 63 08

MISSION LOCALE

Des permanences pour personnes sourdes et malentendantes



L'Association régionale pour l'intégration des sourds (ARIS) et le réseau des Missions locales mettent en place des permanences, uniquement sur rendez-vous, destinées aux jeunes personnes sourdes et malentendantes à la Mission locale des Bords de Marne, située au 8 rue des Corluis au Perreux-sur-Marne.

Les prochaines permanences se tiendront les vendredis 9 avril, 7 mai et 11 juin de 9 h à 12 h. Elles seront l'occasion pour ces jeunes de 16 à 25 ans d'échanger avec Aline MATHE sur leur orientation et leur parcours professionnel, dans une ambiance conviviale.

+ d'infos et inscriptions : 01 43 13 15 90 ou direction@mlbdm.fr

LOISIRS SENIORS

Découvrez le Chalet du Moulin

Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire, jeudi 20 mai, vous pourrez découvrir le Chalet du Moulin, site classé et historique en lisière de la forêt de Fontainebleau. Autour du chalet, la nature est généreuse. À l'intérieur, le cadre est authentique et invite à la gourmandise de la cuisine de son chef, tandis que ses grands espaces s'animent et sa piste de danse résonne lors des après-midis dansants.

Inscriptions le mardi 13 avril de 9h à 12h en mairie

Tarif : 32€ - 52 places



EXAMEN DU CODE

Passez le code de la route à Bry !

La Ville de Bry met à disposition de la société EXA CODE la salle de la Garenne afin d'organiser des sessions d'examen du code de la route. Si vous souhaitez vous inscrire en candidat libre ou par le biais de votre auto-école, demandez votre Numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), puis recherchez une séance et inscrivez-vous sur le site d'EXA CODE. À Bry, les sessions auront lieu le vendredi après-midi au 3 rue de la Garenne. Une participation de 30 € vous sera demandée. Une fois l'examen passé, vous recevrez les résultats sous 48 heures.

+ d'infos : exacode.fr



En bref

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Programmation du mois d'avril

Suite à la mise en place de nouvelles mesures restrictives pour lutter contre le Covid-19, les commerces dits « non essentiels » seront fermés au moins jusqu'au 2 mai prochain. C'est le cas de la boutique éphémère située au 22 Grande rue Charles de Gaulle. Cependant, afin de soutenir les commerçants et artisans qui devaient venir exposer, la Ville a décidé leur laisser la vitrine de la boutique pour mettre en valeur leurs produits. N'hésitez pas à les soutenir en commandant sur leurs sites internet.

Sorelle e-shop

Du 7 au 18 avril

Concept-store créé par deux soeurs bryardes, Sorelle e-shop vous propose une sélection de produits variés allant du textile aux chaussures en passant par des accessoires, de la décoration et des produits de beauté !

+ d'infos et commandes en ligne : sorelle-eshop.com.



Les couleurs de Cécile

Du 20 avril au 2 mai

Les couleurs de Cécile vous propose un large choix de bijoux, petite maroquinerie, et articles de prêt-à-porter, le tout dans un univers coloré.

+ d'infos et commandes en ligne : lescouleursdececile.fr



HOMMAGE

Jean-Yves BESSIÈRE, ancien conseiller municipal

Jean-Yves BESSIÈRE, conseiller municipal de l'ancien groupe d'opposition « Bry pour tous » de 1995 à 2008, s'est éteint le 19 janvier 2021. Monsieur le Maire, les élus du Conseil municipal et l'ensemble de la municipalité adressent leurs condoléances à la famille et saluent la mémoire de cet ancien élu de Bry.

Investi à la Fédération des conseils de parents d'élèves, Jean-Yves BESSIÈRE a, comme élu, participé à la création du quotient familial pour que les familles modestes puissent avoir accès aux activités municipales, à la mise en place d'actions sociales ainsi qu'à la création de navettes pour relier les différents quartiers de la ville et développer l'usage des transports en commun.

Philippe GENEST, ancien président du groupe « Bry pour tous » a également souhaité



lui rendre hommage : « C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Yves BESSIÈRE. Des anciens Bryards se souviennent de l'investissement citoyen et solidaire qu'il a mené toute sa vie. Nos pensées vont à sa veuve, Madeleine BESSIÈRE, ainsi qu'à ses enfants et petits-enfants. »

FOODTRUCK Appel à candidatures

La Ville lance un appel à candidatures pour l'exploitation d'une activité de restauration non sédentaire (« food truck » ou « food bike ») sur trois sites du territoire communal et lors d'animations organisées par la Ville. Le dossier complet de l'appel à candidatures est à télécharger sur le site de la Ville. Il est à rendre, complété et signé, avant le lundi 26 avril à 12h, par courriel à mairie@bry94.fr ou par courrier : Hôtel de ville - 1 Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne.

+ d'infos : brysurmarne.fr

SANTÉ

La vaccination continue



La Ville de Bry-sur-Marne continue de se mobiliser pour faciliter la prise de rendez-vous et le déplacement des personnes fragiles au centre de vaccination de Nogent-sur-Marne. Les Bryards de plus de 70 ans qui souhaiteraient être placés sur des créneaux réservés peuvent prendre contact avec l'accueil de la Mairie au 01 45 16 68 00, en précisant s'ils ont besoin d'une place dans la navette municipale pour se rendre au centre. Le jour de la vaccination, ces derniers devront se munir de leur carte d'identité, de leur carte vitale, et de leurs ordonnances de traitements réguliers s'ils en ont. Pour ceux qui seraient amenés à se déplacer hors des horaires de couvre-feu, la confirmation de rendez-vous vaudra attestation.

+ d'infos : 01 45 16 68 00

TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

Consultation citoyenne sur le PCAET

Adopté en décembre 2019, le projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Paris Est Marne & Bois va permettre au Territoire de jouer un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Une consultation citoyenne sur le sujet est en cours jusqu'au 17 avril.

Document de planification et outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le Territoire, le PCAET a été créé pour atteindre les objectifs fixés par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015. À savoir, la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 et de 40% d'ici à 2050, un tiers de la consommation finale d'énergie effectuée par des énergies renouvelables, et la réduction de 20% de la quantité d'énergie consommée par rapport à 2012.

Le projet de PCAET du Territoire Paris Est Marne & Bois (PEMB), adopté en décembre 2019, a par la suite été soumis à l'avis de l'État, par le biais de la Direction de l'environnement et de l'énergie (DEE), ainsi qu'à celui de la Métropole du Grand Paris (MGP), qui se sont assurés de la conformité du projet avec les différentes lois et plans en cours. Ayant reçu des avis favorables, le document est désormais proposé à la consultation du grand public qui a la possibilité de s'exprimer sur le sujet au travers d'une plateforme numérique dédiée, et ce jusqu'au 17 avril prochain.

L'ensemble des documents constituant le PCAET est disponible en ligne. Vous y retrouverez le diagnostic territorial, la stratégie territoriale, le rapport environnemental ainsi qu'un programme d'ac-



tions. Ce dernier s'articule autour des six orientations stratégiques que sont la sensibilisation des populations, l'éco-exemplarité du Territoire et des communes membres, l'adaptation au changement climatique, les mobilités, l'énergie et l'économie circulaire, et enfin la mobilisation des acteurs et l'innovation. Des objectifs opérationnels et des fiches actions sont associées à chaque orientation.

+ d'infos : consultationscitoyennes.pemb.fr/competences/competence-pcaet

SOLIDARITÉ

La Ville soutient les étudiants

Afin d'aider les étudiants à faire face à la crise sanitaire, la Ville de Bry-sur-Marne a initié des actions solidaires par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS) et du Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Les étudiants font partie des publics les plus fragilisés par la crise sanitaire, à la fois psychologiquement, puisque privés de lien social et de cours, et matériellement, sans possibilité de prendre des petits boulots. Bry-sur-Marne n'échappe pas à ce constat, c'est pourquoi la Ville a souhaité mettre en



Distribution des colis aux étudiants de la résidence Le Diorama par la Ville et le Département

place des actions pour leur donner un petit coup de pouce.

Samedi 13 et dimanche 14 mars, le CMJ se joignait aux associations Lions Club Bry

Avenir et aux Blouses du cœur, pour mettre en place une collecte solidaire à destination des étudiants bryards à la sortie du magasin Franprix. 13 jeunes ont participé à l'opération afin de préparer les cartons de produits de première nécessité et de remercier chaleureusement les donateurs.

Vendredi 19 mars, Béatrice MAZZOCCHI, adjointe au Maire déléguée à la Vie sociale, Sabine PATOUX, conseillère départementale, et les personnels du CCAS et du Diorama, ont distribué 150 kg de fruits et légumes BIO aux étudiants les plus précaires de la résidence bryarde. Une soixantaine de jeunes ont pu bénéficier de cette distribution.

Ces opérations pourront être renouvelées par la Ville par la suite.

STATIONNEMENT

Opération enlèvement des véhicules ventouses

Entre janvier et mars 2021, la municipalité de Bry a lancé une opération d'envergure pour retirer des places de stationnement les véhicules gênants et laissés depuis longtemps à l'abandon, dans le but de permettre une rotation.

Afin de récupérer des places de stationnement pour les riverains et de nettoyer la chaussée, la police municipale a récemment lancé une opération d'envergure via une équipe dédiée. Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, Charles ASLANGUL, et de son Premier adjoint délégué à la Sécurité Rodolphe CAMBRESY, le nouveau directeur de la police municipale a fait retirer une cinquantaine de véhicules abandonnés dans l'espace public en l'espace de deux mois. Ces véhicules, majoritairement en provenance des villes voisines monopolisaient en effet des places de stationnement. Un choix que confirme Rodolphe CAMBRESY : « *La majorité municipale tient à préserver la capacité de stationnement à Bry-sur-Marne et à permettre le maximum de rotations, tout en maintenant sa gratuité. Par ailleurs, cette opération nous a permis de maintenir l'espace public propre et accueillant. En effet, certains véhicules montraient des signes de dégradations et auraient pu poser des problèmes en termes de sécurité. Il est important de rappeler que les propriétaires de véhicules, qui disposent d'un parking privé, sont invités à y garer leur voiture pour libérer de la place sur la voirie. C'est un petit geste citoyen qui, à l'échelle d'une ville est bénéfique.* ». Si vous constatez un véhicule stationné abusivement ou abandonné près de chez vous, n'hésitez pas à le signaler par téléphone à la police municipale.

Certaines infractions aux règles de stationnement précisées dans le Code de la route peuvent entraîner une mise en fourrière des véhicules stationnés sur la voie publique. C'est le cas par exemple de ceux qui sont garés de manière gênante sur la voirie ou sur une place qui ne leur était pas dédiée, comme une place réservée aux personnes en situation de handicap. De la



« La majorité municipale tient à préserver la capacité de stationnement à Bry et à permettre le maximum de rotations »

même manière, un stationnement est considéré comme abusif dans un délai de sept jours consécutifs après constat. Par ailleurs, est considéré comme véhicule « épave », un véhicule laissé à l'abandon privé d'éléments insusceptibles de réparations immédiates, c'est-à-dire qui n'est plus en état de rouler. Feuilles d'arbres entassées sous une voiture, freins et carcasses rouillées, pneus dégonflés, sont autant d'éléments qui peuvent mettre sur la piste des véhicules abandonnés les Agents de surveillance de la voirie publique (ASVP) et de la police municipale.

Les propriétaires qui s'aperçoivent que leur véhicule a été enlevé peuvent contacter la police municipale de Bry ou le commissariat de Nogent dans les cinq jours. Par la suite, ils recevront une lettre leur expliquant les démarches à suivre pour le récupérer. Suite à la réception de cette lettre, ils ont 10 à 15 jours pour récupérer leur

véhicule, suivant s'il est fortement dégradé, et dans ce cas nécessite d'être détruit, ou s'il est en état de marche, et sera remis au service des Domaines. Si le véhicule a été abandonné, le propriétaire s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. En revanche, les véhicules identifiés pour stationnement gênant ou abusif sont à récupérer en contrepartie du paiement des frais d'enlèvement qui s'élèvent à 121,27 € auxquels s'additionnent un forfait de 6,42 € par jour ainsi qu'une contravention de 35 €. Contactez la police municipale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 01 45 16 68 22 ■

Le métier d'ASVP

Agréé par le procureur de la République et assermenté, l'Agent de surveillance de la voirie publique (ASVP) est amené à constater plusieurs types d'infractions : celles liées au stationnement, à l'insalubrité publique (dépôts sauvages ou déjections canines) ou au Code de l'urbanisme. D'autres missions lui sont également confiées comme la sensibilisation de la population aux infractions, la sécurisation de la traversée aux abords des écoles ou la prévention routière dans les établissements scolaires.

SPORT

Des vacances sportives en plein air !

En février, la Ville a proposé ses traditionnelles vacances sportives qui ont eu lieu majoritairement à l'extérieur compte-tenu du contexte sanitaire. Une perspective qui n'a pas refroidi nos petits Bryards !

Les vacances sportives d'hiver ont eu lieu du 15 au 26 février. Tandis que les maternelles jouaient sur le plateau extérieur du dojo René Decroix de 9h45 à 11h45, les élémentaires ont quant à eux occupé l'extérieur du gymnase Georges Clemenceau de 10h à 12h et de 14h à 16h. Ces rendez-vous en plein air ont eu un véritable succès puisque qu'il y a eu en moyenne 83 inscriptions par semaine ! Heureusement, les beaux jours sont tombés à pic ! Les six éducateurs ont pu proposer des activités adaptées au protocole sanitaire. Les enfants ont eu l'occasion de pratiquer des sports collectifs tels que du hockey, du tir à l'arc, la balle aux prisonniers ainsi que des jeux de raquette. Une belle expérience qui pourra être réitérée si la situation l'exige.
+ d'infos : brysurmarne.fr



SOLIDARITÉ

Un nouveau partenaire pour Le ColiBry !

L'épicerie solidaire Le ColiBry distribue près de 16 tonnes par an de produits de première nécessité à des prix préférentiels à une centaine de bénéficiaires. Elle se fournit auprès d'associations, de chantiers de réinsertion ainsi que de supermarchés qui font don de denrées alimentaires.

Une deuxième vie solidaire aux invendus

Partenaire de l'Intermarché de Noisy-le-Grand depuis 2016, Le ColiBry s'est associé au magasin Franprix de Bry-sur-Marne en février 2021 grâce à l'implication des élus Béatrice MAZZOCCHI, Pierre LECLERC et Laurent TUIL et de l'entreprise sociale Phenix. Celle-ci a pour vocation de lutter contre le gaspillage alimentaire, elle met pour cela en relation les enseignes concernées avec les structures solidaires.

Chaque semaine, les bénévoles se relaient pour aller récupérer les donations à l'In-



Monsieur le Maire entouré de ses élus Mme MAZZOCCHI, M. LECLERC et M. TUIL, des bénévoles du ColiBry, du directeur de Franprix, M. ERLONG, et de son équipe

termarché et au Franprix. Ils récupèrent majoritairement des fruits et légumes. Le mercredi, le surplus est livré aux locataires de la résidence Le Diorama, qui sont des étudiants et des travailleurs dans le besoin.

Une nouvelle collecte solidaire

Deux fois par an, l'épicerie organise des journées de collecte. Ce qui fut le cas les vendredi 5 et samedi 6 mars dernier. Présents à Franprix, les bénévoles ont recueilli de nombreux produits de première néces-

sité grâce aux dons des clients du magasin. Cette collecte a eu un grand succès ! Le ColiBry exprime toute sa gratitude aux bénévoles, au personnel Franprix et à tous les donateurs. Grâce à cette action, l'association aura collecté environ 900 kg de dons, de la part des clients et du magasin, soit près de 4000 produits valorisés à 3 100 € ! Ces produits vont bénéficier à la trentaine de familles qui fréquentent actuellement l'établissement.
+ d'infos : 01 71 36 24 72 ou colibryepiceriesolidaire@gmail.com

Demandes de places en crèche : inscrivez-vous !

Bry-sur-Marne compte six crèches municipales et une crèche départementale. Comme chaque année, les parents et futurs parents sont invités à faire leurs demandes pour la rentrée avant le 10 mai. Celles-ci seront étudiées lors de la prochaine commission d'attribution.

Les différentes structures d'accueil collectif

De nombreuses familles souhaitent se tourner vers l'accueil collectif pour faire garder leurs tout-petits. Lieux de vie adaptés aux besoins et à la sécurité des enfants, les crèches leur permettent d'apprendre progressivement à vivre en collectivité et à se développer. Au sein de ces structures, les enfants sont accompagnés et encadrés par des professionnels agréés, équipes pluridisciplinaires qui se composent à la fois d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents techniques mais aussi d'infirmières, de médecins et de psychologues. Les possibilités d'accueil sont multiples et varient de un à cinq jours par semaine en fonction des crèches. De nombreuses activités d'éveil et de développement y sont proposées : peinture, jeux d'eau, parcours de motricité... De plus, ces établissements d'accueil du jeune enfant peuvent proposer un protocole d'accueil individualisé aux enfants présentant des difficultés et/ou en situation de handicap.

À Bry-sur-Marne il existe sept structures collectives d'accueil du tout-petit qui s'articulent de la manière suivante :

- **Les crèches multi-accueil « Le Colombier », « Les Hironnelles » et « L'envol »**

Ouvertes aux tout-petits à partir de 10 semaines, elles accueillent entre 20 et 40 enfants en fonction des structures. Les enfants peuvent être accueillis de façon régulière, occasionnelle ou en urgence en fonction des établissements.

- **Les micro-crèches « Les Fontaines Giroux » et « La Pépinière »**

Elles fonctionnent de la même manière que les multi-accueils mais avec chacune 10 enfants, à partir de quatre mois pour l'une, et neuf mois pour l'autre.

- **La crèche familiale « Les coccinelles »**

C'est un compromis entre l'accueil collectif et l'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s. Les enfants, bien qu'accueillis chez ces derniers, se rendent avec eux au minimum deux fois par semaine à la crèche pour toutes sortes d'activités d'éveil. Employé(e)s par la Ville, les assistant(e)s maternel(le)s sont suivis et formés par l'équipe pédagogique de la crèche.

- **La crèche départementale**

Gérée par le Département du Val-de-Marne, elle a une capacité d'accueil de 80 enfants. Elle fonctionne sur les mêmes principes que les multi-accueils et les micro-crèches.

Comment faire une demande de place en crèche ?

Désormais, toutes les demandes de places en crèche, qu'elle soit



« C'est une commission commune à la Ville et au Département qui attribue les places en crèche en fonction des places disponibles et des différents critères d'attribution »

municipale ou départementale, doivent se faire via le site du Département : valdemarne.fr. Il est possible d'effectuer et de modifier ces demandes n'importe quand dans l'année. Néanmoins, la plupart des entrées en crèche se font à la rentrée scolaire, puisque de nombreuses places se libèrent à ce moment-là suite aux changements de situations. La prochaine commission d'attribution des places en crèche aura lieu le vendredi 28 mai pour la rentrée de septembre. Seules les inscriptions effectuées avant le 10 mai seront prises en compte pour cette commission.

Les personnes qui rencontreraient un problème technique lors de leur inscription peuvent directement appeler le 3994, service d'accueil et d'information pour les usagers du Département, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30. Néanmoins, avant le 10 mai, si vous souhaitez savoir si la Ville de Bry-sur-Marne a bien reçu votre dossier et uniquement pour cela, vous pouvez contacter la Maison de la Petite Enfance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 au 01 45 16 68 00.

Lors de l'inscription, il est recommandé aux parents de remplir toutes les cases demandées car tous ces critères seront pris en compte lors de l'attribution des places : aussi bien l'âge de l'enfant



Moment lecture à la crèche du Colombier

que le salaire des parents, l'amplitude horaire demandée, le nombre de demandes antérieures rejetées ou refusées, la situation de la fratrie... À noter, il est possible de faire une demande pour un enfant qui ne serait pas encore né, et ce dès le septième mois de grossesse.

Comment sont attribuées les places en crèche ?

C'est une commission commune à la Ville et au Département qui attribue les places en crèche en fonction des disponibilités et des différents critères d'attribution. Cette commission est présidée par l'adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, Olivier ZANINETTI, et est composée de la directrice de la Petite Enfance, des directrices des crèches municipales et départementale, et de la coordinatrice du Département.

Suite aux choix qui seront établis lors de la commission, les parents, que leur dossier ait été retenu ou non, seront recontactés par la Ville sous une quinzaine de jours. Il n'est donc pas nécessaire d'appeler pendant ce laps de temps. Pour les enfants qui ne sont pas encore nés, en revanche, la réponse ne sera pas donnée tant que les parents n'auront pas confirmé la naissance via le site du Département.

Les familles qui se verront attribuer une place devront soumettre leur enfant à une visite médicale et prévoir un rendez-vous avec le responsable de la crèche afin de valider l'inscription. Elles devront également prévoir de se rendre disponible une semaine à la rentrée pour que l'enfant puisse se familiariser avec eux à la crèche avant d'être accueillis seuls. La participation financière des familles sera calculée sur une base horaire, le barème de la Caisse d'allocations familiales et le taux d'effort.

Les parents qui n'auront pas eu de place en crèche pourront renouveler ultérieurement leur demande, par exemple juste avant la rentrée scolaire. Il est en effet possible de ne pas avoir eu de place en crèche une première fois mais qu'elle soit acceptée par la suite. Autrement, ils auront la possibilité d'opter pour un autre mode de garde, comme l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le) du particulier employeur. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet prochainement dans notre magazine. ■



LE MOT DE L'ÉLU

“ Le Territoire Paris Est Marne & Bois a diligenté une analyse des besoins sociaux à l'échelle territoriale. Cette dernière a démontré que notre ville était, et de loin, la mieux dotée des treize communes pour la garde des tout-petits. Nos besoins sont couverts à près de 94% ! Pour autant, nous menons une réflexion pour étendre et améliorer notre offre d'accueil. ”

Olivier ZANINETTI
Adjoint au Maire délégué
à la Petite Enfance et à l'Enfance

NATURE EN VILLE

Profitez des nombreux espaces verts !

Le retour des beaux jours donne envie de profiter de la nature en ville et d'aller se balader dans les nombreux espaces verts que comporte Bry. Petit tour d'horizon des différents parcs, jardins et squares, et de la réglementation qui s'y rattache.

Avec ses 3,2 km de promenade le long des bords de Marne et ses 12 hectares de parcs et jardins, la Ville de Bry-sur-Marne bénéficie d'un cadre de vie préservé que la municipalité souhaite conserver et même développer, avec la création de nouveaux espaces verts.

Engagée dans une politique de développement durable favorisant le bien-être et le respect de l'environnement, la Ville a fait évoluer ses pratiques pour accroître le potentiel écologique de ses parcs. Des ruches pédagogiques ont été installées un peu partout sur son territoire afin de contribuer à la réintroduction de l'abeille en ville et de sensibiliser les habitants au rôle fondamental qu'elle joue dans notre écosystème, tandis que les services municipaux ont banni le recours aux pesticides pour le désherbage des trottoirs et des espaces verts pour laisser place à la binette et à la débroussailleuse.

Entretenus été comme hiver par les agents municipaux, les parcs, jardins et squares de la Ville demandent une attention particulière puisqu'ils accueillent quotidiennement du public. Que ce soit pour les plantations de nouvelles espèces de fleurs, pour la taille, le paillage, l'arrosage ou le désherbage, ils requièrent un entretien au fil des saisons, et rien ne doit être laissé au hasard afin de donner envie aux Bryards de s'y promener.

Accessibles pour partie en accès libre, pour partie lors des horaires d'ouverture, différents en été et en hiver, les espaces verts municipaux ferment actuellement à 18 h 45 en raison du couvre-feu décreté sur le territoire national. Voici une présentation des 11 parcs et jardins de la Ville.



La nouvelle aire de jeux du square de Lattre de Tassigny

• Le parc des Coudrais

Véritable poumon vert de la Ville, le parc des Coudrais s'étend sur 4 hectares et relie le boulevard Pasteur au quartier des Hauts de Bry. Dans un décor naturel dense, les habitants peuvent s'y promener, découvrir la flore locale au travers d'un parcours pédagogique, mais aussi profiter des aires de jeux pour enfants implantées en son sein ainsi que dans le square Jo Privat attenant. Une extension reliant le parc des Coudrais à Noisy-le-Grand devrait bientôt voir le jour (voir encart en page 17).

En accès libre

• Le square du Colombier

Pensé à la fin des années 1980 lors de l'aménagement du secteur de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Colombier, le square du Colombier offre près de 3 000 m² d'espaces de jeux et de détente pour les petits et les grands.

De 7 h 15 à 20 h du 1^{er} avril au 1^{er} novembre (hors couvre-feu)
De 7 h 15 à 19 h du 2 novembre au 31 mars (hors couvre-feu)

• Le parc des sports des Maisons rouges

Le parc des sports des Maisons rouges, c'est 6 hectares de verdure dans les Hauts de Bry dédiés aux pratiques sportives. Il comprend notamment un parcours santé, trois terrains de football, et une piste d'athlétisme réservée aux associations et écoles autorisées. Un Espace « glisse » pour les BMX, skates, trottinettes et roller y est également implanté.

Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h sauf samedi de 8 h 30 à 20 h, dimanche de 8 h à 19 h et jours fériés de 9 h à 19 h (hors couvre-feu)

• Le parc de la Propriété Daguerre

Ancienne demeure de Louis DAGUERRE, célèbre inventeur du diorama et co-inventeur de la photographie, la Propriété Daguerre appartient aujourd'hui à la commune de Bry après avoir abrité pendant de nombreuses années un orphelinat. Labellisée « patrimoine d'intérêt régional » en 2018, elle bénéficie d'un vaste parc accessible aux promeneurs désirants de prendre un grand bol d'air.

De 9 h à 20 h du 1^{er} avril au 31 octobre
De 9 h à 19 h du 1^{er} novembre au 31 mars (hors couvre-feu)



Le jardin Paul Berthet

• Le square du 19 mars 1962

Inauguré en 2014 afin de célébrer le cessez-le-feu en Algérie, le square du 19 mars 1962 est un lieu de passage, de détente et de commémoration par la présence d'une stèle dédiée à cet événement.

En accès libre

• Le jardin Paul Berthet

Idéalement situé aux abords de l'Hôtel de Malestroit, le jardin Paul Berthet a été réaménagé en 2016 afin de devenir accessible à tous les Bryards. Ouvert sur la Ville, il permet un accès piétons direct de la rue du Four à la Mairie et au centre-ville, sans faire un détour par l'église. Le style « chambrière » lui donne un charme particulier et ses bancs sont appréciés des promeneurs désirant faire une pause détente ou déjeuner pour s'imprégner du lieu. Depuis 2020, la statue *La coiffeuse d'Étienne AUDFRAY* trône fièrement dans le jardin, de quoi honorer la mémoire de l'ancien Maire de Bry.

De 7h30 à 20h du 1^{er} avril au 31 octobre (hors couvre-feu)

De 7h30 à 19h du 1^{er} novembre au 31 mars (hors couvre-feu)

• Le square de Lattre de Tassigny

En 1899, Christian LORENZ, riche allemand naturalisé français, achète à Bry une demeure bourgeoise et aménage tout autour un vaste parc arboré de 4 hectares avec une galerie d'inspiration néo-classique. Soupçonné à tort d'espionnage pendant la Première Guerre mondiale, la commune de Bry rachètera à l'État la propriété en 1925 pour aménager une partie des anciens jar-

dins qui deviendra le square de Lattre de Tassigny. Début mars, l'ancienne aire de jeux pour enfants a été remplacée par une nouvelle, afin de répondre aux normes de sécurité.

De 7h30 à 20h du 1^{er} avril au 31 octobre (hors couvre-feu)

De 7h30 à 19h du 1^{er} novembre au 31 mars (hors couvre-feu)

Création d'un nouvel espace vert

Un nouvel espace vert, d'une superficie d'1,3 hectare, va être aménagé rue Léon Menu, dans le prolongement du parc des Coudrais. La création de ce parc vise à améliorer la qualité de vie des Bryards, en leur offrant un nouvel espace tout en répondant à des enjeux écologiques, si chers à notre ville. Le parc s'inscrit dans un réseau de parcs communaux existants. Il viendra, en effet, relier l'actuel parc des Coudrais au parc Louis Antoine de Bougainville situé à Noisy-le-Grand. Par ailleurs, sa situation dit « de balcon » offre de jolis points de vue sur le grand paysage de la plaine de la Marne. Les aménagements du parc viendront mettre en valeur ce panorama pour le plus grand plaisir des promeneurs. Ce futur espace vert permettra différents usages qui répondront notamment aux besoins et aux attentes du territoire. Une démarche de concertation est en cours pour associer les habitants à l'aménagement de ce parc. Une réunion publique sera organisée durant le mois de mai pour partager les différents éléments qui ont été retenus suite à la concertation.



Le jardin partagé rue du 2 décembre 1870

• Le square du Lavoir

Ancien lavoir communal, ce square relie l'avenue du général Leclerc à la rue des Mésanges. Aménagé en 1979 par la Ville de Bry, il accueille désormais les enfants qui souhaitent s'amuser dans les structures de jeux ainsi qu'un bassin réalisé par le sculpteur Joachim. Actuellement en travaux, le square du Lavoir devrait pouvoir rouvrir prochainement.

De 7h30 à 20h du 1^{er} mai au 31 septembre (hors couvre-feu)
De 7h30 à 18h du 1^{er} octobre au 30 avril

• Le jardin partagé rue du 2 décembre 1870
Géré par l'association Le jardin des sens, en lien avec la Ville de Bry-sur-Marne, le jardin partagé situé rue du 2 décembre 1870 contient des parcelles individuelles et collectives. Propice aux promenades et aux découvertes, il est accessible à tous et ouvert au public dès qu'un jardinier est présent sur le site.

Permanences du 1^{er} avril au 30 novembre tous les samedis de 9h à 12h

Le saviez-vous ?

Suite à la publication de la loi Labbé en 2017 interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces ouverts au public, les missions du service Espaces verts de la Ville ont évolué. En effet, qui dit moins de produits chimiques, dit plus de travail de désherbage manuel avec le même nombre d'agents. Deux solutions ont donc été adoptées pour faire face à cette évolution. Tout d'abord, le paillage des massifs avec des copeaux de bois. Celui-ci permet de limiter le développement des mauvaises herbes, de protéger les plantes des fortes gelées et de maintenir l'humidité dans le sol.

Deuxièmement, la plantation de prairies fleuries, mélange de graines de fleurs annuelles et vivaces. Alternative au gazon, ces espaces agrémentent les terrains tout en limitant les interventions d'entretien. Par ailleurs, ces prairies favorisent la biodiversité, en attirant notamment les abeilles, actrices majeures de la pollinisation et donc de la reproduction des végétaux.

dans ces espaces sont interdits à tous véhicules à moteurs à l'exception des fauteuils pour personnes à mobilité réduite et des véhicules municipaux, de secours et de police. De la même manière, la surveillance des enfants à l'intérieur de ces espaces est soumise à la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Concernant les animaux, seuls les chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap peuvent circuler en tous lieux s'ils sont tenus en harnais ou en laisse.

Par ailleurs, dans l'enceinte des parcs et jardins, il est interdit d'émettre des bruits de nature à troubler le calme et la tranquillité des usagers ainsi que de consommer des boissons alcoolisées. Les comportements présentant un risque pour l'hygiène publique ou pour l'environnement sont interdits. Il n'est pas non plus autorisé de vendre ou de distribuer des objets dans leur enceinte ni d'exercer une activité à caractère commerciale, professionnelle, politique ou confessionnelle, sans autorisation préfectorale. Les réunions d'associations ainsi que les manifestations sportives, artistiques ou festives ne peuvent quant à elles être organisées sans l'autorisation du Maire ou de son représentant.

Vous retrouverez l'arrêté fixant l'intégralité des restrictions au sein des espaces verts sur le site de la Ville : brysurmarne.fr. ■

LE MOT DE L'ÉLU



“ Nous avons à cœur de préserver et de développer la végétalisation de l'espace public qui est l'une des réponses afin de mieux vivre en milieu urbain. Îlots de fraîcheur l'été, espaces pour se ressourcer, cocons préservés pour la flore et la faune, il est démontré que l'apaisement d'une ville est lié à ses espaces verts. Nous ouvrirons donc de nouveaux parcs et lieux végétalisés, déjà à l'étude, durant ce mandat ! ”

Pierre LECLERC
Adjoint au Maire délégué à la Transition écologique, Environnement, Bâtiments communaux

LOGEMENT

La demande de logement social à Bry

Le service Social de Bry est mobilisé pour accompagner les personnes faisant une demande de logement. Si vous êtes intéressé, voici la procédure à suivre.

Pour se donner les moyens de réserver le maximum de logements aux Bryards, la Ville travaille en collaboration avec les bailleurs sociaux, publics ou privés, en investissant, principalement dans les nouvelles constructions à travers la garantie d'emprunt pour les bailleurs sociaux et les subventions pour surcharge foncière. Ainsi, la Ville a fait le choix de financer des logements locatifs aidés grâce à cette participation financière : une démarche non obligatoire, mais que Bry tient à faire pour pouvoir continuer à faire profiter au maximum les Bryards des logements construits sur la ville. Ainsi, en 2019 la commune a investi 450 000 €.

Vous souhaitez faire une demande de logement, mais ne savez pas comment vous y prendre ? Vous en avez fait une et n'avez toujours pas de nouvelles ? De la demande en mairie à l'attribution du logement, il se passe plusieurs étapes.

• Étape 1 - Faire sa demande

Les personnes souhaitant prétendre à un logement locatif aidé doivent déposer un formulaire unique de demande de logement social ainsi qu'une copie de l'ensemble des justificatifs demandés. Il est disponible sur demande auprès de l'accueil de la mairie, auprès des organismes de logement social ou en se connectant sur demande-logement-social.gouv.fr. Le formulaire étant national, il est possible de le récupérer, l'instruire ou le modifier dans une autre commune.

Une fois rempli et déposé, une attestation mentionnant un numéro d'enregistrement unique est envoyée au demandeur dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande. La demande de logement est valable un an à compter de son enregistrement. Elle doit être renouvelée, et si nécessaire, actualisée chaque année sous peine de radiation. Le formulaire de demande de logement et la liste des pièces justificatives sont disponibles sur brys-sur-marne.fr.



• Étape 2 - Établir son dossier

Désormais, une fois que vous avez déposé les pièces justificatives nécessaires, plus besoin de les fournir lors d'une proposition. Un gain de temps pour les demandeurs, mais aussi pour l'administration. Votre dossier est alors consultable par tous les bailleurs de la région. Une fois instruite, la diffusion est automatique. Une demande de logement peut se faire auprès de n'importe quelle mairie. En effet, lorsqu'un demandeur fait une demande, il choisit la localisation du logement. Pour maximiser ses chances, il est possible de faire jusqu'à sept vœux qui doivent être motivés selon certains critères (se rapprocher de son lieu de travail, rapprochement familial...).

Parce que parfois il y a des situations prioritaires, il y a le Droit au logement opposable (DALO). Entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, il permet à toute personne qui séjourne régulièrement et de façon permanente sur le territoire national, et qui remplit les conditions d'accès au logement social, de pouvoir saisir la commission départementale de médiation s'il se trouve dans une des situations considérées comme prioritaires.

• Étape 3 - Attribution de logement

La Ville accompagne les demandeurs dans leurs démarches et la constitution de leur dossier afin de leur permettre de mettre toutes les chances de leur côté. Quand un logement du contingent « Ville » se libère, elle sélectionne les dossiers des candidats

et fait ses recommandations. Après quoi, ce n'est plus de son ressort. En effet, le bailleur social organise une commission d'attribution logement à laquelle la Ville participe. Celle-ci se réunit pour étudier et attribuer les dossiers de logements de locatifs aidés. Une manière de faire qui garantit une totale transparence dans l'attribution des logements : aucun passe-droit, aucune discrimination. ■



LE MOT DE L'ÉLUE

“ À Bry, nous mettons tout en œuvre pour venir en aide aux plus défavorisés face au logement. D'abord en recevant tous les demandeurs afin que leur candidature ait les meilleures chances d'aboutir. Ensuite, par un renforcement de nos liens avec les bailleurs qui sont les décideurs dans l'attribution des logements. Enfin, Monsieur le Maire souhaite créer un logement d'urgence pour accueillir dignement ceux qui seraient en situation de grande détresse (SDF), le temps de mettre en place un accompagnement adapté. ”

Béatrice MAZZOCCHI
Adjointe au Maire déléguée
à la Vie sociale et à la Vie associative

MARCHE DE SOUTIEN

Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme

À l'occasion de la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, la Ville de Bry s'investit pour la cause en organisant une marche de soutien le dimanche 11 avril prochain, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

L'équipe du service Social de la Ville, en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes (CMJ), organise dimanche 11 avril prochain une marche solidaire afin de changer les regards sur le handicap, et plus particulièrement l'autisme, à l'occasion de la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

À partir de 10h, une marche « bleue » partira du parvis de la Mairie pour rejoindre le centre-ville, le boulevard Gallieni et enfin, la passerelle. Le cortège défilera, dans le respect du protocole sanitaire, dans une ambiance conviviale et musicale avec la participation d'un orchestre, et une navette fermera la marche pour les personnes ne pouvant effectuer la totalité du parcours à pied.

Tous les Bryards sont invités à participer à cette marche solidaire et, s'ils le peuvent, à porter un t-shirt ou un vêtement bleu, couleur symbolique de cette journée. Pour rappel, le port du masque est obligatoire.

Pour ceux qui le souhaitent, un stand de vente de bracelets bleus



au profit du Foyer d'accueil pour adultes autistes « La Pointe du Lac de Créteil » sera présent sur le parvis de l'Hôtel de ville. Les bracelets seront également vendus par les jeunes du CMJ dès le 29 mars. En parallèle de la marche, la Mairie et l'Hôtel de Malestroit seront éclairés en bleu durant toute la semaine. ■

Dimanche 11 avril

Rendez-vous à 9h45 devant le parvis de l'Hôtel de ville
Dress-code : t-shirt ou vêtement bleu

Itinéraire disponible sur le site de la Ville : brysurmarne.fr

FESTIVAL NAUTIQUE

Lancement du concours photo

Porté par le Maire et l'équipe municipale, le festival nautique verra le jour, si les conditions sanitaires le permettent, au mois de juin. À cette occasion, le Conseil municipal des jeunes (CMJ) vous propose de participer à un concours photo sur le thème des bords de Marne.

Pour participer à ce concours, ouvert à tous les Bryards à partir de 12 ans, une sélection de trois photos maximum sur le thème des Bords de Marne sera demandée : paysages, portraits, animaux, photo artistique, de rue ou d'architecture, tous les styles seront en revanche acceptés !

Un jury, composé de membres du CMJ,



d'élus et de professionnels, désignera les 14 vainqueurs des prix spéciaux qui seront exposés lors du festival nautique les samedi 26 et dimanche 27 juin prochains. Le choix des photos par le jury sera établi en fonction de critères. Le public sera quant à lui invité à se prononcer sur un prix spécial lors de l'exposition de juin.

Pour participer, envoyez par courriel vos photos numériques en haute définition via un lien de téléchargement, entre le 12 avril et le 23 mai, ainsi que le bulletin d'inscription du concours dûment rempli à l'adresse : cmj@bry94.fr. À noter, pour être prises en compte, les photos devront respecter la résolution minimale de 600 x 400 mm pour 300 dpi. Vous retrouverez le bulletin d'inscription du concours ainsi que le règlement sur le site de la Ville.

+ d'infos : brysurmarne.fr ■

La parole aux élus

Non, la question du logement n'est pas un jeu



Nous nous acheminons probablement vers une révision de la loi SRU pour donner plus de temps aux communes de la respecter, toutefois, il ne faut pas, de notre point de vue en modifier les objectifs qui sont notamment de loger les ménages modestes à proximité de leurs lieux de travail (employés des hôpitaux, ehpad, commerces, etc...)

22 Maires (dont le nôtre) sur les 47 de notre département ont écrit une lettre ouverte à Madame la Ministre du Logement en appelant à revoir la loi dite SRU imposant aux communes un taux de logement social de 25 %. Bry est à 18%

Atteindre l'objectif de cette loi imposerait de construire 500 nouveaux logements à Bry d'ici 2025. Objectif difficile à atteindre, même en poursuivant les efforts entrepris depuis 20 ans par les différents maires afin de conserver notre cadre de vie tout en évitant les lourdes sanctions prévues par la loi.

Contrairement à ce qui peut être dit par ce collectif de Maires, la loi SRU n'est pas responsable de la densification des constructions. Notre ville voisine du Perreux a beaucoup bétonné dans ces dernières années tout en étant à un taux de logement sociaux inférieur à 11 %, une des raisons majeure des sanctions qui lui ont été infligées.

Il est intéressant de constater que parmi les signataires de cette lettre ouverte, ¾ des communes n'atteignent pas le quota de 25 %. Ont-ils une vision de la politique du logement dans le Val de Marne ?

On peut s'interroger puisque ces 22 maires ont si peu de propositions concrètes à faire, qu'ils en ont même décliné l'invitation faite par la Ministre du Logement au motif qu'ils devaient « d'abord se réunir pour définir une position commune ».

Il apparaît clairement qu'il ne s'agit en fait que d'une opération de politique politique en préparation des prochaines élections départementales et régionales en juin prochain. Cette agitation pourrait même s'avérer préjudiciable aux intérêts de notre Ville dans notre relation avec les représentants de l'Etat.

Il est tout à fait possible de soutenir, proposer et respecter notre cadre de vie dans le cadre de la loi existante.

Vous pouvez compter sur la vigilance et la force de proposition de notre groupe municipal pour y parvenir !

Serge GODARD
Conseiller municipal
Président du groupe d'opposition « Vivons Bry »
Vivonsbry.fr
s.godard@bry94.fr

La Ville aux côtés des enfants



Dans un contexte difficile de crise sanitaire, nous mettons tout en œuvre, dans les crèches, écoles et centres de loisirs, pour que les petits Bryards évoluent dans de bonnes conditions. Nous veillons au strict respect du protocole sanitaire et restons aux côtés des familles, notamment par la dotation de masques ou encore la mise en place de la facturation au présentiel pour le périscolaire. Au-delà, des choix difficiles s'imposent à nous. En effet, nous avons eu le grand regret de devoir annuler les classes découvertes pour toutes les écoles puisque l'Éducation Nationale n'a pas levé leur interdiction au moment où nous devions valider les réservations auprès des prestataires.

Malgré la situation, nous souhaitons poursuivre une politique positive et dynamique en faveur des enfants et des familles. Ainsi, nous avons évité la fermeture d'une classe à Henri Cahn à la rentrée scolaire. Nous avons aussi lancé la 1ère édition du « Noël littéraire des écoliers » qui consiste à offrir un classique de la littérature aux écoliers. Sans oublier le service des sports qui organise de superbes vacances sportives pour les enfants.

Fin janvier, Monsieur le Maire a décidé de lancer un très beau projet : les « cours oasis » ! Nous serons une des premières villes à relever ce défi pédagogique et écologique. Concrètement, à l'occasion de chaque réfection d'une cours de récréation, celle-ci sera végétalisée pour permettre aux enfants d'évoluer dans des îlots de fraîcheurs et au contact de la nature.

Face à la densification de ces dernières années, nous menons une réflexion autour de la carte scolaire mais aussi, sur le long terme, à la création de nouvelles classes avec extension ou création d'école.

Concernant la petite enfance, nous travaillons à l'ouverture de nouvelles places en crèches dans les Hauts de Bry avec la création d'une nouvelle structure.

Enfin, nous restons vigilants sur la qualité des repas servis aux enfants. Grâce aux retours de la commission des menus, avec notamment les représentants de parents d'élèves, nous menons un dialogue constructif avec notre prestataire de restauration pour améliorer encore la qualité nutritionnelle et gustative.

Olivier ZANINETTI
Adjoint au Maire délégué
à la Petite Enfance et à l'Enfance
Groupe de la majorité municipale
« Ensemble pour Bry avec Charles Aslangul »
o.zaninetti@bry94.fr

De vous à nous

Vous êtes nombreux à poser des questions sur votre ville par courrier, téléphone, courriel ou lors de rencontres. On vous répond.

“ Pouvez-vous me rappeler quels sont les horaires d’ouverture du passage Clemenceau ? ”

✉ *Carole J.*

Notre réponse :

Le passage Clemenceau qui relie la rue Jules Ferry, au niveau de l’école maternelle, à l’avenue Georges Clemenceau, au niveau du gymnase, était jusqu’ici ouvert uniquement du lundi au vendredi de 7h à 22h, hors période de vacances scolaires, et ce pour des raisons de sécurité.

Afin de rendre le passage accessible à tous également le week-end et lors des vacances scolaires, Monsieur le Maire a décidé début mars d’étendre ses horaires d’ouverture sur le modèle des parcs et jardins : à savoir de 7h à 19h en hiver, et de 7h à 20h en été, grâce au système de déverrouillage automatique sur horloge. Les horaires hors vacances scolaires restent en revanche les mêmes. ■



“ Auriez-vous des techniques à me conseiller pour piéger les frelons asiatiques qui peuvent apparaître dans nos jardins au printemps ? ”

✉ *Carolie L.*

Notre réponse :

L’invasion de frelons asiatiques est un fléau qui menace les colonies d’abeilles, essentielles à notre survie. Ce sont en effet elles qui assurent la pollinisation, c'est-à-dire le transport de grains de pollen qui servent à féconder les plantes. Si elles n'existaient plus, de nombreuses plantes ne pourraient plus se reproduire et donc, s'éteindraient, et avec elles plus d'un tiers de notre alimentation.

L'hiver, alors que les nids de frelons asiatiques se vident de leurs habitants, seules leurs reines survivent et se camouflent avant de ressortir courant février. C'est donc à ce moment-là, et jusqu'à fin avril, qu'il est possible d'agir pour éradiquer les reines et leurs potentielles futures colonies, en disposant des pièges dans vos jardins et balcons. Pour confectionner le piège, équipez-vous d'une bouteille en plastique et d'un crochet. Percez-y quelques trous, et mettez-y un mélange composé d'un demi-volume de bière brune, d'un quart de volume de vin blanc et d'un quart de volume de sirop de cassis.

Par la suite, si des nids venaient toutefois à se former, nous vous recommandons de faire appel à un professionnel qui saura vous aider dans leur éradication. À noter, à partir du mois de mai, privilégiez plutôt le traitement à la perche télescopique plutôt que le piégeage des insectes. ■

“ Cela devient difficile de trouver une place de stationnement en centre-ville. Que comptez-vous faire sur le sujet ? ”

✉ *Victoire F.*

Notre réponse :

Afin de faciliter la rotation des places de stationnement, la municipalité a récemment accentué ses opérations de contrôle et d’enlèvement, à savoir l’enlèvement de nombreux véhicules abandonnés et stationnant abusivement sur la chaussée d'une part (voir article en page 12 pour plus d'informations), ainsi que le renforcement des contrôles en zones blanches et bleues (stationnement à durée limitée) par la police municipale.

Par ailleurs, la Ville envisage de créer un parking sous-terrain aux abords de la mairie pour que les Bryards puissent se rendre plus facilement dans les structures municipales, sur le marché et dans le centre-ville. Encore à l'étude, ce projet permettra non seulement d'augmenter le nombre de places de stationnement, mais aussi de développer la végétalisation de la ville avec la création d'un parc



arboré en lieu et place de l'actuel parking de la mairie. Une sortie piétonne sera également mise en place au début de la Grande rue Charles de Gaulle pour ainsi créer une véritable entrée de ville, accueillante et à l'image du cadre de vie bryard. ■

PHARMACIE DE GARDE*

Dimanche 4 avril
Pharmacie Perard
65 boulevard d'Alsace-Lorraine
Le Perreux-sur-Marne

Lundi 5 avril
Pharmacie de Baltard
2 avenue de Joinville
Nogent-sur-Marne

Dimanche 11 avril
Pharmacie du centre-ville
43 Grande rue Charles de Gaulle
Bry-sur-Marne

Dimanche 18 avril
Pharmacie de la gare
Nogent-Le Perreux
12 place Robert Belvaux
Le Perreux-sur-Marne

Dimanche 25 avril
Pharmacie Jules Ferry
117 boulevard d'Alsace-Lorraine
Le Perreux-sur-Marne

*Sous réserve de modification de dernière minute.
Retrouvez toutes les gardes en temps réel sur monpharmacien-idf.fr

Pour les gardes de nuit (après 20 h) : se renseigner au commissariat de Nogent. Tél : 01 45 14 82 00.

Vous ne recevez pas

la Vie à Bry ?

01 45 16 68 00

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Bienvenue à Julyana LAIR, William CHARLES VONGXAY, Léonie JEANNOT, Rita LAGACHE, Mia RAUJOL, Charlie DI SIMONE COCOZZA, Joshua SELLAM

Pacte civil de solidarité (PACS)
Félicitations à Alice IBRAHIMA et Tom GERMAIN

Décès

Toutes nos condoléances pour le décès de Juliette LAUNAY



S'inscrire sur l'annuaire opérationnel d'alerte à la population

Mis en place dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS), les personnes figurant sur cet annuaire recevront un SMS pour les avertir de la situation en cas de risques majeurs sur le territoire. Complétez le formulaire sur bry94.fr et faites-le parvenir à la Police municipale (sur place ou par voie postale).



Une petite annonce à faire passer pour de l'aide à la personne ?

Espace emploi

Rez-de-chaussée du bâtiment administratif
Rue Félix Faure
Tél. : 01 45 16 68 40
@ : mairie@bry94.fr
www : bry94.fr

NUMÉROS UTILES

Urgences

112

(numéro européen)

Urgences médicales
Samu - Sami

15

Police municipale

01 45 16 68 22

Police

17

Sapeurs-pompiers

18

N° Violences femmes info

3919

N° Enfance en danger

119

N° national canicule

0 800 06 66 66

Grand froid

01 45 16 68 22

Besoin d'un conseil

conjugal, d'urbanisme etc.
Retrouvez l'ensemble des permanences en mairie sur brysurmarne.fr

Emballages & papiers
Tous les jeudis matin

Déchets verts
Tous les mercredis après-midi

Déchets ménagers
2, 3 ou 4 fois selon les secteurs*

Encombrants Collectifs
1 vendredi /2 selon secteurs*
Individuels
sur rendez-vous au 0 800 611 544
(n° vert)

Déchèterie
Transferée à Noisy
9 rue de la Plaine
Tous les jours
sauf jeudi**

* Retrouvez les secteurs sur parisestmarnebois.fr

** Retrouvez les horaires sur noisylegrand.fr

Les
rendez-vous du
handicap



MARCHE DE SOUTIEN POUR LA

**JOURNÉE MONDIALE
DE L'AUTISME**

DIMANCHE 11 AVRIL

**RDV À 9H45
PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE
BRY-SUR-MARNE**

+ d'infos : brysurmarne.fr -  /  / 

VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

